



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Billy CHRETIEN
Madame Delphine BLAYA

Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Maël SZABELSKI
Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Catherine PETITJEAN

Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Madame Clémence HOUARD
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Céline MAGLICA pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF

OBJET : PREAMBULE
Carte scolaire 2026/2027

Par arrêté du 23 avril 2026, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) a procédé à la modification de la carte scolaire pour l'enseignement du premier degré public de Côte d'Or pour l'année scolaire 2026-2027. La diminution prévue des emplois du premier degré est fixée à 33 pour la Côte d'Or. Pour la ville de Dijon, 16 fermetures avaient été annoncées en avril.

La Ville a alerté à de nombreuses reprises sur les conséquences des mesures envisagées considérant que l'école ne doit pas être une variable d'ajustement malgré le contexte budgétaire contraint dans lequel s'inscrit la carte scolaire et la baisse de la démographie scolaire qui pourrait, au contraire, permettre de renforcer la proximité éducative.

La Ville a sollicité un réexamen des situations afin de favoriser l'inclusion scolaire et la réussite de tous les élèves. Toutefois, les réalités locales et les besoins sociaux du territoire n'ont pas été pris en compte dans les arbitrages. Or, une approche strictement quantitative ne saurait suffire à appréhender les besoins éducatifs d'un territoire tel que Dijon.

Ces mesures de carte scolaire sont susceptibles de faire l'objet d'ajustements en juin et en août au regard de l'évolution des effectifs pour la rentrée scolaire. C'est dans ce cadre que les services de la direction académique ont fait connaître leurs intentions en termes de mesures de carte scolaire, soumises à l'avis du Comité social d'administration départemental (CSAD).

Le champs d'étude de cette carte scolaire s'alourdit encore pour Dijon et de nouvelles fermetures viennent s'ajouter à celles déjà annoncées en avril dernier. A ce jour, ce seraient donc 19 fermetures réelles prévues dans les écoles publiques maternelles et élémentaire de la ville de Dijon ainsi que 2 non pérennisations d'ouverture provisoire rentrée 25/26, pour 6 ouvertures. Ces dernières auraient lieu dans les écoles maternelles Alsace et Colette et les écoles élémentaires Flammarion, Champs Perdrix, Larrey et Ouest.

Les écoles maternelles concernées par les fermetures d'une classe à ce jour seraient les écoles Anjou, Flammarion, Champs Perdrix, Drapeau, Mansart, Lamartine, Voltaire, York, Dampierre, Maladière, Clémenceau.

Les écoles élémentaires concernées par une fermeture seraient les écoles Colombière, Coteaux du Suzon, Darcy, Mansart, Mont de Vignes, York, Victor Hugo et Montchapet.

Enfin, les ouvertures provisoires (rentrée 25/26) de classes des écoles Petit Citeaux et Champs Perdrix maternelle ne seraient pas pérennisées à la rentrée.

Si les ouvertures prévues constituent un signal positif, la Ville ne peut porter à elle seule un solde de 15 fermetures sur les 33 du département. Les écoles de Dijon seraient impactées de manière non proportionnelle à leur baisse d'effectifs alors même que Dijon porte la dynamique démographique et d'attractivité de la Côte d'Or.

Par ailleurs, la Ville de Dijon se caractérise par une forte mixité sociale et des besoins socio-éducatifs importants. De nombreux enfants et familles sont en situation de fragilité et un nombre croissant d'élèves à besoins éducatifs particuliers nécessite un accompagnement renforcé. Dijon compte également 19 dispositifs d'inclusion pour les enfants en situation de handicap. Ces caractéristiques appellent le maintien de moyens enseignants adaptés. Dans ce contexte, la baisse démographique aurait pu constituer une opportunité d'améliorer les conditions d'enseignement.

Enfin, l'élaboration de la carte scolaire est aujourd'hui réalisée sans réelle concertation de la collectivité et la prévisibilité des mesures reste faible. Un dialogue renforcé pourrait permettre une meilleure prise en compte des spécificités locales.

A cet égard, la Ville souligne son intérêt pour expérimenter en Côte d'Or le travail prospectif et partenarial sur la carte scolaire lancée en avril 2026 par le ministère de l'Éducation nationale dans 18 départements et sous le pilotage de la Préfecture. Elle viserait à construire la carte scolaire à partir de projections démographiques pluriannuelles et selon une méthode concertée entre les acteurs du territoire, une demande en ce sens sera portée au niveau du Ministère de l'Éducation Nationale.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'émettre un avis défavorable aux intentions exprimées par les services de la DSDEN pour la carte scolaire 2026-2027,
- de demander aux services de la direction académique la mise en œuvre d'une méthode de travail renouvelée et sollicite la participation à l'expérimentation nationale en cours sur la carte scolaire.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	